Dégâts suite à une mise aux normes électrique

Par Dgesss
Bonjour Suite à un passage du service hygiène et salubrité un arrêté a été déposé et ma propriétaire est tenue de remettre aux
normes toute l'électricité de mon appartement. Ces travaux provoquent beaucoup de dégâts aux niveaux des peintures (certaines assez récentes) et des murs. Une fois toute cette installation terminée mon appartement sera défiguré suis je en droit de demander à ma propriétaire de refaire les peintures à ses frais ?
Par avance merci
Par yapasdequoi
Bonjour, Oui vous pouvez demander la remise en état suite aux travaux d'électricité. Avez-vous au moins fait constater l'état avant travaux ?
Par Dgesss
Merci pour votre réponse Non je n'ai pas fait constater l'état avant travaux mais on voit bien que c'est dû à la nouvelle installation électrique. Il faudrait être de mauvaise foi pour le nier mais bon
Par yapasdequoi
Vous pouvez déjà commencer par demander au bailleur s'il a bien prévu la remise en état après travaux Ensuite s'il ne fait rien, il faudra envisager une procédure : - courrier RAR de mise en demeure - commission de conciliation - tribunal
Consultez aussi votre ADIL.
Par Dgesss
Ok je vois avec elle Merci beaucoup pour vos réponses et votre réactivité.
Par yapasdequoi
Avec plaisir. Bon courage. Et surtout ne lâchez rien. Si le bailleur a été forcé de refaire l'électricité il va sans doute trainer des pieds pour le reste